

Sensibilisation à la distribution des médicaments

Public cible : Tout collaborateur amené à distribuer les médicaments, à l'exception des infirmières

En date du 5 mars 2012, M. Pierre-Yves Maillard a édité des recommandations du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) relatives aux conditions de délégation des actes médico-techniques, des soins et des gestes d'assistance aux actes de la vie quotidienne au personnel des établissements socio-éducatifs (ESE) qui, au chapitre 6 sur les « Médicaments », souligne que « la remise des médicaments prêts à l'emploi ou à préparer, est assurée par un personnel qui dispose des qualifications et de la formation adéquates » mais aussi que « seules les personnes ayant suivi une formation ad hoc sont habilitées à administrer des médications sous la surveillance et le contrôle d'une personne ayant suivi une formation médicale ». Cette formation permet de répondre à ces recommandations.

Objectifs : (ce que les participants seront en mesure de faire à la fin de la formation)

- Etre capable de remettre des médicaments sous la surveillance et le contrôle d'une personne ayant suivi une formation médicale
- Etre capable de dispenser de manière exceptionnelle des doses de médicaments dits de réserve durant la journée mais aussi durant la nuit

Contenu :

- Notions basiques du rôle du médicament
- Notions basiques de quoi est constitué un médicament
- Notions basiques de comment appliquer un médicament
- Notions basiques des différents modes d'application d'un médicament
- Notions basiques de comment agit un médicament
- Notions basiques de ce à quoi il faut faire attention lors de l'utilisation d'un médicament
- Notions basiques spécifiques sur les médicaments du système nerveux, le traitement de l'épilepsie, le traitement des troubles du sommeil, le traitement des troubles psychiques, avec remise d'un tableau récapitulatif des médicaments concernés par ces thématiques.

Méthode :

- Exposés interactifs
- Démonstration

Durée :

- 1 jour